

Piéton, cycliste, conducteur de véhicule à moteur : partager la route en toute sécurité, c'est se mettre à chaque instant à la place des autres.

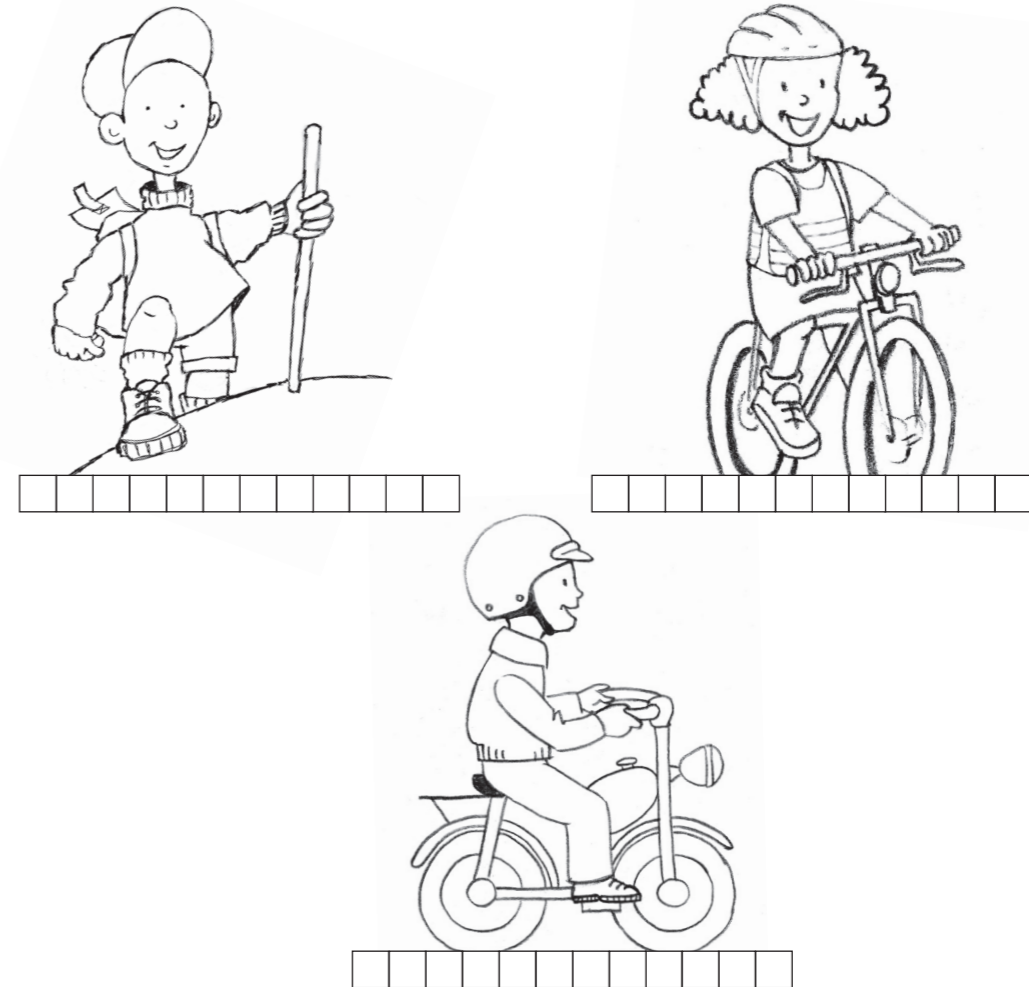
Les règles ci-dessous ont été mélangées.

12 règles

1. Je respecte le code de la route (panneaux, feux, priorités).
2. À la sortie d'un bus, je veille à ce qu'il ne cache pas un véhicule qui pourrait me renverser si je dois traverser la rue.
3. Je signale mes changements de direction.
4. L'éclairage est obligatoire la nuit et le jour en cas de mauvaise visibilité.
5. Je dois emprunter le passage piéton pour traverser la rue, s'il est à moins de 50 mètres.
6. Je circule exclusivement sur le côté droit de la chaussée.
7. Je circule sur les trottoirs, et les accotements s'ils sont praticables.
8. Je ne circule pas sur les trottoirs si j'ai plus de huit ans.
9. Je porte de préférence un gilet rétro-réfléchissant pour ma sécurité.
10. Je traverse la rue au plus court s'il n'existe pas de passage piéton à proximité.
11. Je dois circuler sur les bandes ou pistes cyclables quand elles existent.
12. Je dois rester particulièrement vigilant aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent en surgir.

Réponses extraites du dépliant de la sécurité routière 2007 « Le partage de la rue en toute sécurité » :
PIÉTON 1-2-5-7-9-10 - CYCLISTE 1-3-4-6-8-9-11-12 - CYCLOMOTEUR 1-3-4-12.

Reporte dans les cases situées en dessous du piéton, du cycliste ou du conducteur de véhicule à moteur, les numéros des règles qui concernent chaque usager.



Chacun de nous dans la rue a des droits et des devoirs, est concerné par le code de la route et doit tenir compte de tous les autres usagers surtout les plus vulnérables.